

Les élus enseignants du lycée Louis Armand,

Aux membres du conseil d'administration

Objet : Préparation de la rentrée 2016

Ayant pris connaissance de la répartition de la DHG proposée par Monsieur le Proviseur et après consultation des enseignants lors de la réunion syndicale du mardi 2 Février, nous portons à votre connaissance quelques éléments qui ne nous semblent pas acceptables.

- **Des besoins proposés pour chaque discipline qui sont sujets à caution.** En effet, si un tableau de prévision des heures à effectifs réduits conditionnant ces besoins nous a bien été communiqué ce lundi 1 Février suite à nos demandes répétées, il comprend de nombreuses erreurs et imprécisions :
- Un nombre total d'heures dues aux élèves par filières qui ne correspond pas à l'horaire légal.
 - L'absence de certains enseignements qui pourtant par leur caractère expérimental et les contraintes matérielles qui s'y rapportent nécessitent d'être dispensés en groupe (Spécialité SVT ou Physique en Terminale S par exemple).
 - Un nombre d'heures à effectif réduit par niveau dont la somme ne correspond pas à ce que les élèves sont en droit d'attendre d'après les préconisations du BO (7,5 h en Seconde seulement).
 - Et même des propositions d'heures dispensées aux élèves supérieures au total heure élève (8 h d'Anglais en Première ES ?).

Vous comprendrez alors notre réserve concernant les besoins calculés dans cette répartition, car même en l'absence d'un membre de l'équipe de direction, nous ne pouvons nous satisfaire d'éléments aussi vagues, peu lisibles et surtout très incomplets qui questionnent sur la façon dont cette répartition avait été faite l'an dernier, comme nous l'avions déjà mentionné dans la motion du 23 Février 2015 présentée en conseil d'administration. Cette année scolaire 2015-2016, par exemple, une classe de Terminale S n'a aucun cours d'EMC, des élèves d'une même filière n'ont pas tous le même nombre d'heures par matière, un groupe de spécialité maths en Terminale ES compte 37 élèves...

- De plus **certaines de ces choix, communiqués tardivement, ne correspondent pas aux informations délivrées, certes oralement, dans les différentes commissions préparatoires, à savoir le conseil pédagogique et la commission permanente.** Ils n'ont donc pas été confrontés, ni débattus avec les acteurs de leur mise en œuvre. Ce fonctionnement provoque de nombreux mécontentements au regard de leur importance, notamment pour assurer à la fois une égalité de traitement, mais plus encore pour le respect de l'intérêt des élèves. En portant un regard attentif sur l'organisation des groupes de cette année, nous pensons que des solutions sont possibles pour satisfaire des dédoublements nécessaires par exemple en TS, sans systématiquement diminuer ceux d'autres matières.
- Enfin, **cette proposition impose à deux collègues un complément de service dans un autre établissement, alors qu'elle ne consomme pas toutes les heures postes** données par le rectorat, puisqu'elle en rend 2.75 h. Nous en profitons pour répéter notre défiance vis-à-vis de cette politique d'heures supplémentaires à outrance, même si elles ne concernent pas directement la répartition de la DHG, avec des décisions prises pour écouler des heures supplémentaires dans certaines matières au **détriment des élèves et sans considération pour les arguments pédagogiques avancés par les équipes.**

Au vu de ces éléments, nous exprimons à la demande des enseignants, notre vive inquiétude quant à la lisibilité des choix stratégiques conditionnant la qualité de l'enseignement dans notre lycée. Nous demandons :

- Une répartition juste et transparente des moyens donnés, dans le respect des élèves, des personnels et des textes ;
- Une révision à la hausse du nombre d'heures postes attribuées, permettant des dédoublements sans mettre en concurrence les différentes disciplines et tenant compte des spécificités de notre lycée.

Les élus enseignants du lycée Louis Armand.